

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 14 mars 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3751-2010.

Modalités de déduction des coûts de vente de GNL auprès du revenu réglementé de Gaz Métro.

Demande de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier.

Nous informons respectueusement la Régie que le nombre d'heures consacré par les deux membres de l'équipe de SÉ-AQLPA au présent dossier a été substantiellement plus élevé que celui qui est ici réclamé. Le nombre d'heures réclamées a toutefois été réduit afin de nous conformer aux instructions du Tribunal limitant à 5000 \$ plus taxes le maximum de frais admissibles (lettre A-0002 du 25 janvier 2011).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. : La demanderesse.